

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les autorités française, néerlandaise et belge de régulation de l'énergie lancent une consultation publique sur l'intégration régionale des marchés électriques

MARDI 5 JUILLET 2005 – PARIS, LA HAYE, BRUXELLES. Afin de faciliter l'intégration régionale des marchés de gros de l'électricité de la France, des Pays-Bas et de la Belgique, les autorités de régulation de l'énergie, à savoir la CRE, DTe, et la CREG, lancent une consultation publique commune.

L'intégration des marchés de l'électricité est susceptible d'améliorer la liquidité, la sécurité d'approvisionnement et la stabilité des prix dans les trois pays. Le but poursuivi par l'intégration régionale des marchés est d'optimiser la disponibilité de la capacité transfrontalière et de rendre plus efficaces les échanges transfrontaliers, au bénéfice des consommateurs français, néerlandais et belges.

La consultation publique couvre un grand nombre de questions, comme le commerce de capacité transfrontalière, la transparence du marché, le pouvoir de marché et la coopération entre régulateurs. La consultation publique prend en compte les différences d'organisation et de règles entre les trois marchés.

DTe, la CREG et la CRE invitent l'ensemble des acteurs concernés à transmettre leurs réponses, observations, commentaires ou recommandations sur ces questions importantes, de préférence en anglais, pour le 5 septembre 2005 au plus tard. Les contributions des acteurs du marché permettront aux trois régulateurs de définir une approche commune pour l'intégration régionale progressive des trois marchés.

Cette approche commune, prévue dans le courant du mois d'octobre 2005, aboutira à une synthèse de l'ensemble des contributions reçues, ainsi qu'à une « feuille de route » commune pour la mise en œuvre des différentes étapes de l'intégration régionale dans les trois pays. La mise en œuvre de la première étape est prévue pour janvier 2006. La CRE, DTe et la CREG espèrent pouvoir étendre cette initiative unique aux autres pays voisins dans un futur proche.

Note pour les journalistes belges:

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Mr Tom Vanden Borre (Conseiller en chef)

Tél : +32 (0)2 289 7680, adresse électronique : tom.vandenborre@creg.be

Note pour les journalistes français:

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Mr Christophe Feuillet (Chef du département Communication)

Tél : (+33) 1.44.50.41.77 - Fax : (+33) 1.44.50.41.11, adresse électronique : christophe.feUILlet@cre.fr.

Note pour les journalistes néerlandais:

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Mme Barbara Roest ou Mme Harriët Garvelink, responsables presse de NMa/DTe, Tél. +31 (70) 3303362/3320 ou +31(6) 22793063 / 51387468 (en dehors des heures de bureau), adresse électronique: pers@nmanet.nl.